La place des députés à la Chambre

La Chambre a mis à son ordre du jour une proposition relative à une nouvelle répartition des places des députés dans la salle des séances.

On sait, en effet, que depuis un certain temps déjà, les socialistes, en raison de leur nombre, au lieu d'être groupés à l'extrême-gauche, sont séparés, une partie d'entre eux ayant été « reléguée » à l'extrême-droite, où leurs manifestations en certains débats ne sont pas sans faire scandale.

Des protestations légitimes se sont produites et la proposition soumise à la Chambre consiste à déterminer une répartition plus logique des places, de manière que tous les membres du même parti restent groupés.

Les dispositions nouvelles proposées se résument ainsi :

Après les élections générales, il est procédé à une attribution provisoire des places.

Aussitôt les listes électorales des groupes déposées et publiées, les bureaux des groupes sont convoqués par le président de la Chambre à l'effet de diviser la salle des séances en autant de secteurs qu'il y a de groupes.

Dans les vingt-quatre heures qui suivent la publication des listes électorales, les membres n'appartenant à aucun groupe doivent faire connaître entre quels groupes ils désirent siéger.

Le projet de division en secteurs est affiché. Les réclamations contre l'établissement des secteurs doivent être remises au président dans les trois jours qui suivent l'affichage ; le bureau de la Chambre réuni avec les bureaux des groupes statue.

Les secteurs définitivement établis, le président convoque les bureaux des groupes qui procèdent à la répartition individuelle des places.

En cas de désaccord, il devra être tenu compte de l'ancienneté.

La même procédure est suivie lorsque des élections partielles ou des modifications dans les listes électorales des groupes rendent nécessaire un remaniement des secteurs.

Chambre des députés

Séance du jeudi 18 juin

Séance à 2 h. ¼. M. Deschanel préside.

Le président annonce que M. Augagneur, devenu ministre de l'Instruction publique, donne sa démission de vice-président de la Chambre.

Les membres désignés par les divers groupes pour constituer la Commission des crédits sont, en l'absence de toute opposition, désignés à cet effet.

Les grandes Commissions

M. Marin, au nom de la Commission du règlement, propose de porter de 16 à 17 le nombre des grandes Commissions permanentes à nommer au début de la législature par l'addition de la Commission des mines.

La Commission des comptes définitifs s'adjoindra l'ancienne Commission des économies, la Commission de la marine marchande s'adjoindra à celle de la marine de guerre.

Enfin, les Commissions du suffrage universel et des pensions civiles et militaires seraient nommées maintenant au lieu de l'être plus tard.

M. Berry s'élève contre la fusion de la Commission des économies dans la Commission des comptes définitifs.

M. Marin. — Le principal travail de la Commission des économies a consisté en un rapport qui a coûté 11 000 francs. (Rires.)

C'est aux Commissions chargées d'examiner les projets du gouvernement de préparer effectivement les économies possibles.

MM. de Chappedelaine, Guernier et Bassy demandent que la Commission de la marine marchande soit séparée de celle de la marine de guerre.

Malgré l'opposition de l'amiral Bienaimé, il en est ainsi décidé.

Le reste des propositions de la Commission du règlement est adopté.

Les éboulements de Paris

Le président annonce une interpellation de M. Maurice Binder, sur les mesures que le gouvernement compte prendre pour prévenir le retour de catastrophes comme celle qui vient de jeter le deuil dans la population parisienne.

M. Maurice Binder, brièvement, réclame du ministre des explications, tant sur les terribles événements de lundi dernier que sur les précautions prévues pour l'avenir.

Les explications que se rejettent, avec les responsabilités, les divers services, dénoncent seulement une criminelle inertie.

M. Jaurès. — L'interpellation devrait être discutée sans retard.

M. Deschanel. — Le gouvernement est-il prêt à ce débat ?

M. Renoult, ministre des Travaux publics. — Non !

M. Binder. — Au moins, que le gouvernement dise s'il a fait quelque chose, nous discuterons ensuite le plus tôt possible.

M. Renoult, ministre des Travaux publics. — En visitant hier le théâtre des épouvantables accidents de lundi, on est frappé de stupeur.

Des mesures essentielles ont déjà été prises, et une enquête rapide a été confiée à un inspecteur général des ponts et chaussées et à d'autres fonctionnaires spécialement désignés pour rechercher en toute indépendance les responsabilités.

M. de Bernard. — Les responsables, il faut les pendre !

M. Renoult. — Incessamment, je vais être renseigné.

Dès lundi, j'aurai les premiers résultats de l'enquête, et je pourrai accepter une date pour le débat.

Nous prendrons toutes les sanctions, si rigoureuses qu'elles soient, qui seront nécessaires.

M. Lasies. — Il faut aussi qu'on examine si, ailleurs que sur les points où s'est produite la catastrophe, le même danger n'existe pas.

Des ouvriers avaient depuis longtemps annoncé ce qui est survenu.

Il y a du deuil dans trop de familles, la crainte est partout, et le gouvernement doit rassurer la population effrayée. (Très bien !)

M. Brunet reproche aux entrepreneurs des travaux de Paris d'avoir embauché, au lieu du personnel ouvrier expérimenté qu'est le personnel syndicaliste (Appl. à l'extrême-gauche), un personnel non syndiqué, mais aussi moins au courant. (Exclamations et protestations sur divers bancs.)

M. Lauche parle dans le même sens.

M. Renoult déclare que les précautions demandées par M. Lasies sont prises.

Quant aux représentants des Syndicats, dont M. Lauche demande l'adjonction à la Commission d'enquête, cette Commission pourra les entendre si elle le désire.

Le ministre demande la fixation du débat au 26 juin.

Violents incidents de séance

Cette réponse ne satisfait pas les socialistes, qui vocifèrent furieusement, en exigeant du ministre l'engagement d'adjoindre des syndiqués à la Commission d'enquête.

Entre temps, la date du 26 juin pour le débat est adoptée.

Mais l'extrême-gauche vocifère plus que jamais, même quand le président a appelé l'ordre du jour, qui comporte la suite de la vérification des pouvoirs.

M. Deschanel, président. — Si une partie de l'assemblée prétend tyranniser la Chambre (Appl. répétés au centre, à droite et sur de nombreux bancs)...

M. Deschanel poursuit. — ... en l'empêchant de poursuivre ses travaux, je demanderai au reste de l'assemblée de m'autoriser à suspendre la séance. (Nouveaux appl. aux mêmes bancs, clameurs à l'extrême-gauche.)

Je laisserai la responsabilité à ceux qui troublent ainsi nos débats. (Nouveaux appl.)

Le tumulte persistant, le président se couvre et quitte la salle des séances.

On fait évacuer les tribunes de la presse et du public.

La séance, suspendue à 4 h. 20, est reprise à 4 h. 40.

Vérification de pouvoir

On prend de nouveau la question de vérification des pouvoirs.

M. Lauche proteste.

M. le président. — Nous avons repris l'ordre du jour appelé au moment de la suspension de la séance et sur lequel M. Donais avait la parole.

Je la lui donne à nouveau sur l'élection de M. Henry Simon, à Castres (1re circonscription), que le dixième bureau propose de valider.

M. Simon a obtenu 9 290 voix contre 9 200 à son concurrent, M. de Lastours.

M. Donais discute la question de calcul de la majorité absolue dans cette élection, en raison de l'absence de 46 bulletins déclarés nuls par les bureaux électoraux et qui n'ont pas été annexés aux procès-verbaux.

Il expose successivement sur ce point la jurisprudence du Conseil d'État et celle de la Chambre.

Le rapporteur, M. Bernard, répond que M. Donais ne combattant pas l'élection au fond, il en demande l'élection.

M. Simon est validé.

M. Donais attaque l'élection de M. Le Bail père à Quimper (2e circonscription).

Il expose que des violences odieuses ont empêché de nombreux adversaires de M. Le Bail de voter ; par contre, ses amis ont fait voter des morts et des soldats.

M. Lazare Weiller, rapporteur, répond que ces faits sont regrettables, mais que de semblables sont imputables aux deux partis.

Si, ajoute-t-il, certains protestataires ont déclaré que 26 électeurs portés comme ayant voté n'existaient pas, d'autres ont affirmé le contraire.

M. Le Bail est validé.

M. Lagrosillière l'est également (2e circonscription de la Martinique), malgré une demande d'ajournement proposée par M. Laurent Bougère.

Les radicaux-socialistes et le ministère

Le Comité exécutif du parti radical-socialiste unifié s'est réuni pour examiner la situation ministérielle et politique.

Certains de ses membres ont vivement blâmé l'attitude du gouvernement dans la loi de trois ans.

M. Desvaux, conseiller municipal, a même déposé un ordre du jour qui rappelait aux élus les formules du programme de Pau.

Mais M. Le Bail fils, député, a fait observer que le gouvernement ne pouvait s'exposer, en laissant subsister un doute sur la libération de la classe 1913, à voir se renouveler dans les casernes les mutineries de l'année dernière. Il a donc vivement approuvé les déclarations de M. Viviani.

Comme on murmurait et qu'il semblait bien qu'on allait encore faire des bêtises, M. Franklin-Bouillon a réclamé l'ordre du jour pur et simple.

Le député de Seine-et-Oise a compris que si le Comité exécutif insistait, cela allait provoquer dans le groupe radical-socialiste de redoutables conflits.

Cet opportunisme a momentanément prévalu, et l'ordre du jour pur et simple a été voté.

Le Comité a ensuite fixé l'ordre du jour du Congrès de Brest, qui doit avoir lieu au mois d'octobre prochain.

Echos parlementaires

LES GROUPES POLITIQUES A LA CHAMBRE

Le *Journal officiel* publie ce matin les listes électorales des groupes qui se répartissent ainsi :

Action libérale	23
Droite	15
Indépendants de droite	44
Indépendants de gauche	21
Fédération républicaine	36
Gauche démocratique	34
Républicains de gauche	54
Gauche radicale	66
Radicaux unifiés	172
Républicains socialistes	23
Socialistes unifiés	101

UNE INTERPELLATION

C'est vendredi 26 juin que sera discutée l'interpellation des députés de Paris sur la catastrophe du VIIIe arrondissement.

M. Denys Cochin a déposé une motion tendant à la nomination d'une Commission de 22 membres chargée de faire une enquête parlementaire sur les directions données par l'administration à l'exécution des travaux de Paris.

M. Denys Cochin demandera le vote de cette motion comme sanction de l'interpellation.

LA COMMISSION DES CRÉDITS

La Commission des crédits a constitué son bureau comme suit :

Président, M. Georges Cochery ; vice-présidents, MM. Sembat, Piou, Siegfried, Raiberti, Raoul Péret, Monestier ; secrétaires, MM. Damour, Thomas, J.-L. Dumesnil, de Kerguézec, Aubriot, Daniel-Vincent.

M. Métin a été désigné comme rapporteur du projet d'emprunt, et M. Clémentel rapporteur des projets de crédits supplémentaires.

La Commission a ensuite commencé l'examen du projet d'emprunt.

Sénat

Séance du jeudi 18 juin

La discussion générale du budget de 1914

M. Antonin Dubost préside.

M. Noulens déplore le retard apporté au vote du budget.

M. Fabien-Cesbron. — Qu'on suspende l'indemnité parlementaire si les Chambres ne votent pas le budget dans les délais normaux. (Très bien et rires.)

M. Noulens. — La situation budgétaire est difficile, et cela à raison de constantes augmentations de dépenses dues notamment aux besoins de la défense nationale. Les mêmes difficultés, et pour les mêmes raisons, se rencontrent dans les pays voisins, Allemagne, Angleterre, Italie et Belgique.

Le ministre des Finances, en ce qui concerne les dépenses du Maroc, approuve la proposition de M. Chéron qui voudrait séparer les dépenses de conquête et les dépenses d'occupation et inscrire ces dernières au budget ordinaire.

Il est incontestable que le budget de 1914, tel que l'a voté la Chambre, n'est pas admirablement équilibré (Rires ironiques), puisqu'on ne l'a établi qu'au moyen de 200 millions d'obligations à court terme.

M. Noulens. — Nous ne pouvons avoir la prétention de régler cette année la question de l'équilibre budgétaire. Il faut pour le moment voter dans le plus bref délai le budget de 1914 et remettre au budget de 1915 la solution du problème.

Notre trésorerie est dans une situation délicate ; elle manque d'élasticité.

L'emprunt n'est pas absolument indispensable. Mais, par mesure de prudence, nous proposons d'émettre avant les vacances une première tranche de 800 millions.

Dès maintenant on peut prévoir que le budget de 1915 se présentera avec un déficit de 500 à 600 millions.

La politique du gouvernement se résume en trois termes : incorporation dans le budget de 1914 du projet d'impôt général sur le revenu ; vote dans le budget de 1915 d'un impôt sur le capital, adoption définitive de l'ensemble de la réforme fiscale adoptée par la Chambre.

Nos finances ne sont pas menacées. L'activité du pays permet d'espérer une amélioration rapide de la situation financière. (Très bien ! à gauche.)

M. Jénouvrier. — Il est très vrai que nous pouvons avoir confiance dans les ressources et dans l'activité du pays pour équilibrer nos finances.

M. Fabien-Cesbron. — Sans doute, mais il ne faudrait cependant pas en abuser.

M. Jénouvrier. — Il n'en est pas moins vrai que la situation est telle qu'il nous faudra faire un emprunt de 2 700 millions.

Le rapporteur général s'est efforcé d'associer tous les partis dans une responsabilité commune pour porter le poids de cette situation. En réalité, la majorité maîtresse du pouvoir est seule responsable puisqu'on ne tient pas compte des avis que la minorité fait entendre chaque année pour faire cesser l'abus des crédits supplémentaires et par là même le désordre budgétaire.

La minorité repousse toute responsabilité dans les dépenses du Maroc. Ce n'est pas elle, mais bien la majorité radicale qui a entraîné la France dans les aventures...

M. Clemenceau. — Très bien !

M. Jénouvrier. — ... qui nous a obligés à nous faire les gendarmes de l'Europe...

M. Clemenceau. — Pour le profit des Allemands !

M. Jénouvrier. — ... et à supporter seule la charge de ce rôle, tandis qu'elle n'est pas seule à en recueillir le bénéfice. (Appl. à droite.)

M. Clemenceau. — Bravo !

M. Jénouvrier. — Nous avons voté les dépenses sociales, mais vous êtes responsables des abus auxquels la distribution des secours d'État a donné lieu.

Les traitements des fonctionnaires ont été augmentés et avec juste raison pour correspondre à la cherté de la vie, mais on a augmenté le nombre des fonctionnaires dans des proportions tellement abusives qu'il suffirait de 500 000 hommes là où l'on en a mis 1 million.

Le rachat de l'Ouest, opération déplorable entre toutes, est bien votre fait...

Enfin, le budget de l'Instruction publique est l'occasion d'un gaspillage effréné.

Messieurs de la gauche, vous êtes les maîtres, vous avez le pouvoir avec ses honneurs et ses profits, gardez-en les responsabilités. (Vifs appl. à droite.)

M. de Lamarzelle n'accepte pas pour la droite la moindre responsabilité dans les affaires marocaines. Il a toujours combattu la politique néfaste qui a abouti au désastreux traité Caillaux qui a coûté à la France l'abandon du Congo.

A PROPOS DES ÉLECTIONS DE MAMERS

Le Mans, 18 juin. — M. Caillaux, ancien ministre des Finances, vient de citer M. Louis d'Aillières, son concurrent aux élections législatives, devant le tribunal correctionnel de Mamers, pour infraction à la loi du 31 mars 1914, en raison de certains faits de pression et de corruption électorale qui auraient été relevés à la charge de M. d'Aillières. Cette affaire doit venir à l'audience du 24 juin du tribunal correctionnel de Mamers.

Dans la même audience comparaîtront M. Desnos, maire de la Ferté-Bernard, ses adjoints et la majorité des conseillers municipaux, cités à la requête de plusieurs électeurs de M. d'Aillières à propos d'une circulaire électorale que nous avons reproduite et dans laquelle on rappelait les nombreuses subventions distribuées sur les fonds du pari mutuel que M. Caillaux avait fait obtenir à la Ferté-Bernard.

On annonce que M. Caillaux, également cité, ne répondra pas à la citation qui l'aurait touché irrégulièrement.

M. Ceccaldi soutiendra les intérêts de M. Caillaux et de la municipalité de la Ferté-Bernard.

Au Maroc

Un nouveau combat dans la région de Taza

Nous avons 11 tués et 53 blessés

On annonce d'Oudjda que les colonnes Gouraud et Baumgarten ont livré un violent combat aux Riata dans la journée du 16 juin, dans le but d'ouvrir le Trik el Soltane vers Taza.

Les troupes, sous le commandement du général Baumgarten, se sont portées sur l'Innaouen, en amont de la casbah des Beni-M'Gara, dans la formation suivante : colonne de gauche, colonel Niessel ; colonne du centre, commandant de Lardemelle ; colonne de droite, colonel Boyer.

Le groupe Bulleux suivait le mouvement, se tenant à la disposition du général.

Les Marocains avaient mis en état de défense, d'une façon fort judicieuse, au moyen de tranchées, un col dont l'enlèvement a constitué le premier objectif des groupes en manœuvre.

La colonne Boyer, appuyée par les groupes de Lardemelle et Niessel, s'est emparée d'un mouvement de terrain qui dominait le col au Sud. La cavalerie (commandant Mougin et capitaine Guespereau) et l'infanterie (colonel Tahon) du Maroc oriental, soutenues par l'artillerie des deux colonnes, se sont élancées d'une façon magnifique à l'assaut des retranchements marocains.

La fraction des Riata à laquelle nous avons eu affaire a été entièrement chassée de son territoire. Tous ses villages ont été détruits. L'ennemi, qui a abandonné de nombreux cadavres sur le terrain, a subi de très grosses pertes.

Les nôtres sont, pour les troupes du Maroc oriental, de sept tués, dont un officier indigène, et trente-trois blessés, dont un officier, sept soldats européens et vingt-cinq indigènes, et pour celles du Maroc occidental, de quatre sénégalais tués et vingt blessés, dont deux officiers, cinq soldats européens et treize indigènes.

Le combat dans les Zaïans

Nous sommes maîtres de Kenifra

Le 15 juin, l'ennemi assaillit violemment le camp sur toutes ses faces. Toutes les fractions des Zaïans et des tribus Chleuchs, descendues de la montagne, tentèrent de donner l'assaut. Au milieu des combattants se trouvaient de nombreuses femmes, qui poussaient des hurlements aigus et encourageaient les guerriers à la lutte.

Nos troupes, bien abritées dans de profondes tranchées, repoussèrent par la fusillade, la canonnade et le feu des mitrailleuses, les attaques obstinées de l'ennemi qui, après plusieurs tentatives infructueuses, décimé à bout portant, dut se replier en emportant de nombreux morts et blessés.

De nombreux cadavres de Zaïans et de Chleuchs furent trouvés aux premières lueurs du jour, au pied de nos tranchées.

Le retour de nos troupes au camp de Kenifra s'effectue sans aucune autre attaque.

Nos pertes, dans le combat de nuit, ont été d'un tué et un blessé.

Les colonnes placées sous le commandement du général Henrys s'emploieront à assurer la maîtrise des environs de Kenifra dans un rayon de 10 kilomètres vers le Sud.

A la casbah des Tadla, un gros parti de cavaliers Chleuchs est venu livrer un combat court, mais très violent, contre un djich des Tadla en patrouille aux environs de la casbah.

L'ennemi, complètement défait, s'est enfui en laissant 108 morts sur le terrain. Nous avons eu 4 partisans tués.

Ce que disent les journaux

Déclarations équivoques

De M. de Mun, dans l'*Écho de Paris* :

Ces déclarations elles-mêmes, du reste, je prie qu'on y regarde d'un peu près. M. Viviani les a faites, c'est entendu, et la belle forme de son éloquence en a encore accentué l'effet. Mais après ? Quand on est venu au vote, qu'est-ce que nous avons eu devant nous ? Sur quoi avons-nous voté ? Les déclarations, la loi de trois ans, le maintien de la classe, évanouis. Plus un mot. Un ordre du jour visant purement et simplement les réformes. Quelles réformes ? Cela ne veut pas dire la loi militaire, puisque celle-là, justement, on n'y doit pas toucher. Cela veut dire les lois de laïcité et les lois fiscales. C'est là-dessus que nous avons voté, et, pour comble, pour bien marquer que la loi de trois ans n'était pour rien dans l'affaire, par qui était présenté l'ordre du jour de confiance, vous entendez, de confiance sans réserve, « repoussant toute addition », comme on dit dans notre jargon ? Par M. Jules-Louis Breton, adversaire résolu de la loi militaire, et, ce qui ne gâte rien, de la représentation proportionnelle, promise, elle aussi, par les déclarations.

Attendez ! ce n'est pas fini. Paul Beauregard a voulu en avoir le cœur net, il a dit : « Vous nous avez fait des déclarations excellentes sur la loi de trois ans. Tout à l'heure même, vous avez ajouté qu'en accordant la confiance au gouvernement, on acceptait par là même ses déclarations. Mettez-les donc dans l'ordre du jour, et nous votons. » Silence dans les rangs ! La moitié de la Chambre criait, sur l'air des lampions : « Augagneur ! Augagneur ! » et puis : « Malvy ! Malvy ! » Personne ne bronchait. M. Viviani non plus. Il avait l'ordre du jour Breton, il s'y tenait. Nous ne sommes pas sortis de là.

Est-ce tout ? Non. Grandmaison a posé alors une question : « Est-il vrai que M. Augagneur n'ait accepté d'entrer dans le ministère qu'avec la promesse qu'un projet de loi sur le service de trente mois serait déposé à bref délai ? » La question était nette, précise. Grandmaison n'est pas homme à l'avoir posée à la légère. On pouvait y répondre en un mot : oui ou non. M. Viviani l'a écartée par l'équivoque : « Vous avez la déclaration du gouvernement ; c'est assez. » M. Augagneur, lui, n'a rien dit du tout.

*

Voilà dans quelle condition nous avons voté. Sur un ordre du jour où il n'était question que de défense laïque et de démagogie fiscale, où il n'était pas dit un mot de la loi de trois ans ni de la défense nationale, après des déclarations dont M. Viviani n'a pas voulu faire prendre acte par la Chambre, en face d'hommes qui, du premier au dernier, ont donné aux ennemis des trois ans des gages éclatants, qui ne peuvent apporter à la loi qu'une résignation temporaire, à qui ce serait faire injure que de les supposer capables de lui donner une adhésion sincère. On voudrait l'abroger, c'est à eux qu'on ferait appel. Encore un coup, quelle confiance puis-je avoir ? Et comment aurais-je des regrets quand je lis que, déjà, se préparent au ministère de la Guerre, dans l'état-major général de l'armée, des changements et des nominations, qui, s'ils venaient à se réaliser, confirmeraient toutes mes inquiétudes ?

Après la catastrophe

On découvre trois nouveaux cadavres

Les travaux de déblaiement des excavations des places Saint-Augustin et Saint-Philippe du Roule et de la rue du Havre se poursuivent, jour et nuit, avec la plus grande activité.

Ils ont amené la découverte de deux nouveaux cadavres rue du Havre.

A 5 h. 20, hier soir, les terrassiers mirent à jour un soulier d'homme. Il leur fut facile de se rendre compte que ce soulier chaussait encore un pied. Explorant le sol avec prudence, les terrassiers s'efforcèrent alors de dégager le cadavre.

Ce ne fut qu'à 8 h. 30 qu'il put être entièrement mis à jour.

Dans les vêtements du mort, on a trouvé des papiers qui ont permis de l'identifier aussitôt. C'est M. Louis-Gustave Ribaud, 57 ans, marié et père de famille, demeurant, 5, rue Céline, à Sartrouville. M. Ribaud, dont la disparition avait été signalée, travaillait comme employé dans une Compagnie d'assurances de la place Vendôme. C'est en allant prendre, à la gare Saint-Lazare, le train qui devait le ramener chez lui qu'il a été surpris par l'éboulement.

Dans la nuit, enfin, à ce même endroit, vers 1 h. 30, on aperçut les jambes d'un homme entourées de molletières de cuir. A 3 h. 30 seulement le corps était dégagé. Il fut reconnu pour être celui de M. John Lintjey, coupeur chez un tailleur place de la Madeleine.

Les cadavres ont été transportés à la Morgue.

On craint qu'il n'y ait d'autres cadavres dans le gouffre de la rue du Havre. En effet, des témoins, très affirmatifs, ont déclaré qu'au moment où se produisit la catastrophe ils avaient vu disparaître des ouvriers et deux femmes.

D'autre part, M. Rogier, tapissier, 33, rue de Paris, à Saint-Germain-en-Laye, a signalé la disparition d'un de ses employés, M. Charles Gauthier, âgé de 18 ans, originaire de Mantes. Parti lundi à 3 heures pour Paris, où il devait effectuer diverses courses dans les environs de la gare Saint-Lazare et de l'Opéra, M. Gauthier n'a pas reparu.

*

On ne croit pas qu'il y ait d'autres cadavres ensevelis à Saint-Philippe du Roule et à Saint-Augustin. Néanmoins les recherches se poursuivent.

L'enquête du Parquet

Avant d'ouvrir une information judiciaire sur les causes des effondrements qui ont saccagé un quartier de Paris, à la suite de l'orage de lundi, le procureur de la République, M. Lescouvé, a décidé de poursuivre l'enquête officieuse qu'il a déjà commencée. Trois experts ingénieurs vont être désignés, qui devront fournir d'ici à quelques jours un rapport sur les causes de l'affaissement du sol qui ont coûté tant de vies humaines.

Les édiles et les députés parisiens sur les lieux de la catastrophe

La Commission municipale de contrôle technique des travaux, à laquelle s'étaient joints les députés de la Seine et de nombreux ingénieurs, s'est rendue ce matin sur les différents points où se sont déroulées le 15 juin les scènes de désolation que l'on sait.

Place Saint-Augustin, un ouvrier, travaillant au déblaiement, est venu dénoncer la façon hâtive dont sont exécutés les travaux souterrains, et la mauvaise qualité de certains matériaux employés.

Les ingénieurs ont essayé de définir les causes de l'effondrement du sol. Sous la chaussée passait un égout secondaire. Lorsque le formidable flot d'eau venant de la place Saint-Augustin l'a envahi, il a fléchi brusquement, entraînant tout dans sa chute. Des explications qui ont été fournies, il semble résulter que le point de départ de la catastrophe se trouve place Saint-Augustin.

Echos religieux

Congrès eucharistique

Mercredi a eu lieu l'ouverture du Congrès eucharistique organisé à Saint-Étienne et qui doit se prolonger jusqu'à dimanche.

Mgr Bourchany, évêque d'Adrumète, auxiliaire de Lyon, a prononcé un superbe discours sur l'amour de Dieu manifesté dans l'Eucharistie. Plusieurs milliers de fidèles assistaient à cette cérémonie dans l'église Sainte-Marie.

Aujourd'hui a eu lieu la journée des enfants. Ce matin, il y a eu communion générale dans toutes les paroisses, et, à 10 heures, grand'messe dans chaque archiprêtré.

Hier soir, les séances de projections et la procession ont réuni une assistance considérable. (D. P.)

Les processions de la Fête-Dieu

Mercredi a eu lieu la traditionnelle procession du Saint-Sacrement dans le merveilleux parc de Lachenaie, sur la Corniche, à Marseille, où plus de 6 000 personnes escortèrent, dans les admirables décors de cette seigneuriale propriété, le Dieu à qui les maîtres actuels de la France interdisent de paraître dans les rues de la cité.

Le « Journal bleu »

C'est par erreur que nous avons indiqué hier, à la suite de l'article de notre directeur, que l'abonnement direct au *Journal bleu*, organe de la Ligue de l'*Ave Maria* était de 0 fr. 10 pour l'année ; le prix réel de l'abonnement individuel est de 0 fr. 25.

Lorsqu'une même personne reçoit 10 exemplaires, ils lui sont cédés pour 1 franc, et c'est dans ce cas que l'abonnement de chaque associé peut revenir à 0 fr. 10.

Informations du soir

LE BILAN DE LA CATASTROPHE

Pour le moment, le bilan de la catastrophe survenue lundi soir est donc le suivant : 17 blessés et 12 morts, ces derniers se répartissant ainsi : 2 place Saint-Augustin, 6 place Saint-Philippe-du-Roule et 4 boulevard Haussmann.

Encore une excavation

Ce matin, vers 9 heures, une nouvelle excavation de 20 mètres de longueur sur 1m,50 de largeur et 0m,10 de profondeur, s'est produite rue de Clichy, devant l'immeuble portant le numéro 15.

LE TROISIÈME ASSAUT DE DURAZZO

Durazzo, 17 juin, 10 h. 20 soir. — Au troisième assaut sur les collines de Rosburt, prirent part 1 500 Mirdites, dont une partie était commandée par Issa Boletinaz. Une partie de ces Mirdites, au moment de leur départ, défilèrent devant le clergé qui leur adressa une brève allocution. Deux bataillons marchèrent sur la route de Chiak en groupes serrés, jusqu'auprès des collines ; ils se dispersèrent ensuite dans la plaine parmi les buissons, pendant que deux canons étaient transportés, l'un à droite, l'autre à gauche de la route ; le tir était dirigé au delà des collines de Rosburt.

Lorsque les Mirdites arrivèrent à peu de distance des insurgés, ceux-ci les attaquèrent vivement avec une mitrailleuse ; les insurgés descendaient de toutes les collines, se dirigeant vers Lablano et accomplissant ainsi un mouvement enveloppant, qui obtint un succès complet bien que le pointage des deux canons eût été changé. Les Mirdites battus, s'enfuirent ; quelques-uns d'entre eux, ne pouvant pas atteindre le pont sur la lagune, se jetèrent à l'eau, où ils se noyèrent. D'autres, entourés par les rebelles, furent massacrés.

A midi 30, une panique se produisit en ville ; on disait que les insurgés entraient ; on voyait, en effet, arriver des groupes de fuyards affolés. Ceux-ci ne purent pas transporter tous leurs blessés. Les hommes montés tâchaient inutilement de les arrêter. Ils s'arrêtèrent dans les retranchements, près des maisons de la ville.

Les insurgés ne sont pas entrés dans la ville ; ils se sont arrêtés dans la plaine, d'où ils ont continué des attaques, d'abord très fréquentes, puis plus lentes et plus régulières jusqu'au soir.

On voulait pousser de nouveau les Mirdites à l'assaut ; mais ils n'y consentirent pas. Ils déclarèrent qu'ils se battraient seulement pour la défense de Durazzo. Ils se rendirent dans les tranchées.

Le prince visita les blessés qui avaient été recueillis par des détachements de secours composés de marins italiens et autrichiens.

Il est impossible de préciser le nombre des Mirdites tombés au cours du combat. On croit cependant que les Mirdites ont eu 200 tués environ et autant de blessés.

A 9 heures du soir, à la suite d'une fausse alerte, il y eut une nouvelle canonnade et une vive fusillade.

A 10 h. 30 du soir, la ville était tranquille. Les hôpitaux sont remplis de blessés.

LE NOUVEAU MAIRE DU MANS

Jeudi matin a eu lieu, à la mairie du Mans, l'installation des quatre conseillers municipaux nouvellement élus. Le Conseil au complet a procédé ensuite à l'élection du maire en remplacement de M. Légué, démissionnaire. M. Henri Buon, troisième adjoint, a été élu par 26 voix sur 36. Le nouvel élu, ancien chef de rayon au Bon Marché de Paris, a fait l'éloge de son prédécesseur et promis de continuer son administration. M. Jouin a été élu quatrième adjoint. (D. P.)

LA PERSÉCUTION CONTINUE

Le gouvernement vient de faire notifier son refus d'autorisation aux Sœurs de la Congrégation des Filles de Sainte-Marie de la Présentation de Broons, qui étaient attachées à l'école secondaire de Pont-Sainte-Maxence. (D. P.)

VOITURE TAMPONNÉE PAR UN TRAIN

A Thésée (Loir-et-Cher), au passage à niveau, la voiture de M. Grossaine, boucher à Rouillé, a été surprise par un train. L'attelage a été broyé et le boucher tué. (D. P.)

Saint-Pétersbourg, 18 juin. — L'aviateur Sikorski, emmenant dix passagers sur son appareil, a atteint, en 1 h. 12 m. 21 s., une hauteur de 2 000 mètres, établissant ainsi le record du monde.

FEUILLETON DU 19 JUIN 1914 — 15 —

La nouvelle croisade des enfants

Et la Girard, oubliant ses craintes, sûre de retrouver ses mioches, prépare déjà une correction :

— Puisqu'ils sont enfermés. Attendez qu'on les ait rejoints. Ah ! le gibier de potence ! Je vous les empoigne par le fond de la culotte et vous leur administre le fouet ; ça leur apprendra à déguerpir pour des histoires de l'autre monde.

Quand les femmes sont dans l'inquiétude, et les hommes pareillement, ils promettent de s'amender. Mais, aussitôt rassurés, ils reprennent, comme un vieux vêtement qui ne gêne pas aux entournures, leur caractère avec tous ses vices, — tous ses vices et tous ses péchés.

— En effet, a dit Thomas, il est grand temps de partir.

A distance, il redoute Philibert, à cause de ses yeux dorés que la confiance illumine. S'il allait sortir par le toit avec son armée après lui.

En hâte, chacun se prépare, s'équipe et s'astique. Puisque les enfants sont retrouvés, on a bien une minute, une minute ou deux ou trois, pour faire un brin de toilette, et l'on ne peut pas se montrer à ceux des autres villages, du Verney et du Termignon, et de Lanslebourg, qui est presque une ville, en des habits dégoûtants qui ont passé la nuit dehors. Les hommes sortent leur blouse bleue ou leur habit noir, et leur culotte de velours. Les femmes, en un tour de main, se coiffent du bonnet de la vallée, nouent sur leur nuque le ruban qui retient le cœur et la croix de Savoie, et se drapent dans un fichu qui s'allonge en pointe sur le dos. On coupe des quignons de pain, car il faudra bien manger, et les auberges sont chères. Et même quelques malins emportent des œufs, du beurre, du fromage ou des légumes, afin de les débiter en chemin et d'utiliser le voyage. Ceux qui tiennent des mulets les attellent : la route est longue deux fois, à l'aller et au retour.

Il y aura une place pour vous, Jeannette Rondonaz, dans le char à bancs du meunier que traîne une jument grise, le seul cheval du village. Il y aura une place pour vous, heureusement, car vous n'iriez pas très loin à pied, vieille et courbée comme vous êtes, et vous voulez ramener Symphorien et Sylvie au logis, ce qui se comprend du reste.

— Tout le monde est prêt ? Alors, en avant !

C'est Thomas qui donne le signal. Il a hissé sur sa mule Pernette à califourchon. Anthelme, prudent, tient la bête par la bride et tout le village s'ébranle à la queue-leu-leu.

En tête marche donc Thomas, complètement dégrisé et que l'image de Philibert ne laisse pas tranquille un instant. Il fait de grandes enjambées, et sans cesse les traînards lui crient :

— Pas si vite ! N'allez pas si vite ! On ne peut vraiment pas vous suivre.

Anthelme tire le mulet sur qui Pernette est perchée. Le curé et l'instituteur viennent ensuite gravement. Ils ont repris leur controverse et ne s'occupent pas d'autre chose. Puis vient le char du meunier, attelé de la jument grise. Sur deux bancs, huit femmes ont pris place ; elles sont un peu serrées et tout à l'heure elles auront chaud, mais cela les regarde, en somme. Ensuite, piétons, cavaliers, chars à bancs, chars à échelles alternent, se pressent, se poussent ou ralentissent le train. En dernier, fermant le cortège, clopine sans hâte le sonneur Fontanette, dont les deux jambes ne sont pas égales. Il est le père de ce hardi Jean-Baptiste qui prit six ans à la Chandeleur. Quand il n'est pas dans son clocher, il s'aperçoit de sa boiterie et il est tout démonté. Mais il a emporté une clochette de vache pour l'agiter en cas de besoin et, dès qu'il reverra son garçon, pour sûr il l'agitera de toute la force de son bras.

Des glaciers de la Vanoise qu'il éclaira au petit jour, et dont la neige ...roite, le soleil a gagné le fond de la vallée de l'Arc, dont il chauffe le moindre recoin de gazon, et jusqu'aux ravins et aux creux. Il éclate sur les toits des villages et sur le torrent qui court et dont les eaux rapides ressemblent à de la lumière en marche. Il dore sur la route nationale le défilé des gens d'Avrieux : sur les blouses bleues il brille, et sur les fichus multicolores, et sur les cœurs et les croix de Savoie, et quand un mulet lève le pied, le soleil, du fer du sabot, fait jaillir un éclair d'argent.

Ainsi la route nationale appartient à ceux d'Avrieux. Les automobiles qui de Modane vont à Suse, en Italie, ou qui, d'Italie, rentrent en France, ont beau corner et ronronner, leurs trompes et leurs sirènes ont beau gronder et glapir : il leur faut ralentir l'allure, avancer doucement, timidement, demander pardon au passage et manœuvrer avec habileté pour n'écraser personne, de Fontanette, le sonneur, à Thomas, qui tient la tête, ou de Thomas à Fontanette, suivant le sens de la rencontre. Ils aimeraient tout autant croiser un de ces troupeaux de Provence dont les moutons, par centaines, sont dirigés par des chiens complaisants et intelligents, ou bien encore une caravane de romanichels qu'on peut engueuler sans se gêner parce qu'ils ne sont pas électeurs.

— Qu'est-ce que ce village haut-le-pied ? Est-ce l'habitude, en Savoie, que les villages se promènent ?

Mais personne ne leur explique l'aventure.

On a traversé le Verney quand la population était aux champs. Mais quand on débouche à Termignon, qui est tout en longueur au bord de la route, il y a du monde sur le pas des portes.

— En voilà une procession ! Et comme ça, où allez-vous ?

— Nous allons chercher nos enfants.

— Vos enfants ? Où sont-ils donc ?

— Au hameau de Pierrelongue, à côté de Lanslebourg. Hier, ils se sont sauvés.

— Nous les avons vus passer, garçons et filles pêle-mêle, des fleurs ou des branches aux mains. Ils riaient et ils chantaient. Nous leur avons donné à boire. Nous leur avons donné à manger. Ils étaient bien fatigués.

— Nous vous remercions pour eux.

— Ils nous ont bien divertis avec leur histoire de croisade. Une croisade, y pensez-vous ? Ils voulaient passer la montagne pour s'en aller en Italie et délivrer le Pape à Rome. Et il paraît que Philibert, un petit qui les conduisait, il paraît que ce Philibert, — nous vous le confions tout bas — a fait un miracle hier.

— Philibert ! ont répété Pernette et Anthelme attentifs. Est-ce possible, mon Dieu !

— Il est peut-être sorcier, comme Thomas de Pierrelongue.

— Chut ! ça Thomas est là.

— Mais vous êtes couverts de poussière, la face rouge et les yeux cuits. Entrez, entrez vous rafraîchir. Entrez, entrez vous reposer. Vos enfants ne sont pas loin. Et d'ailleurs, ils sont enfermés.

— Ma foi, ce n'est pas de refus.

On entre, on mange, on boit, on perd une heure. Et, quand on se remet en route, les dix coups de 10 heures ont sonné.

— A midi vous arriverez.

— A midi nous arriverons.

Le soleil tape, il fait bien chaud. Les huit femmes entassées sur le char à bancs du meunier se lamentent à haute voix.

— Descendez, les petites mères, si vous préférez vos deux pieds aux quatre de la jument grise.

— Nous préférerions arriver.

Et il est midi bien sonné à tous les villages voisins — Fontanette a compté les cloches, Fontanette a compté les coups — lorsque la tête du cortège parvient au hameau de Pierrelongue.

— Philibert ! Annette ! ont crié en même temps Thomas, Anthelme et Pernette.

Chacun appelle son petit et c'est un vacarme effroyable.

— La grange est là, dit Thomas.

Et il ajoute, effaré :

— La porte en est grande ouverte !

VIII

COMBIEN SONT-ILS A LA MONTÉE ?

COMBIEN SONT-ILS A LA DESCENTE ?

— Debout, debout, réveillez-vous ! Le jour est dès longtemps levé. Debout, debout, vous qui dormez. Symphorien, ta sœur Sylvie est déjà prête à partir. Et toi, Claude, ta sœur Claudine. Et toi, Tiénou, ta sœur Catherine.

Du foin dans ses cheveux bouclés, de la lumière dans les yeux, Philibert fait un grand tapage dans la grange où pénètrent des rais de soleil à travers les tuiles disjointes. Il secoue les dormeurs un à un. Mais on a tant marché la veille, tant mangé et tant bu aussi, que l'on voudrait dormir encore. Les filles sont décidément plus vaillantes que les garçons. Elles s'attifent sans miroir, par petits gestes agiles, comme les hirondelles qui se lissent les plumes avant de prendre leur vol. Elles ont passé leurs doigts, à défaut de peigne, dans leurs longs cheveux qui crissent, parce qu'ils sont emmêlés. Elles les ont tordus savamment, afin de les mettre en nattes. Sylvie, qui est la plus âgée, aide Annette la plus jeune. Ça ira comme ça pourra. Et le Pape qu'on va voir, qu'on va voir aujourd'hui même, ne sera pas trop regardant : il sourira avec indulgence aux bouquets de la Maurienne, même s'ils sont un peu fripés. Catherine, parée la première, se glisse le long de l'échelle et soulève le loquet de la porte. Mais la porte ne s'ouvre pas.

— Philibert, la porte est fermée.

— Ce n'est pas possible, Catherine ; a-t-on jamais fermé la porte d'une grange ?

Il descend de la fenière ; à son tour, il secoue la serrure, et il lui faut bien convenir que les voilà prisonniers. L'oncle Thomas les a trahis. L'oncle Thomas les a bouclés. Et déjà la révolte éclate dans les rangs de son armée.

(A suivre.)

HENRY BORDEAUX.